

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 527 553

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) N° 82 09461

(54) Pochette en carton.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). **B 65 D 5/18.**

(22) Date de dépôt..... 25 mai 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 48 du 2-12-1983.

(71) Déposant : LINCRUSTA, SA. — FR.

(72) Invention de : Marcel Forget.

(73) Titulaire :

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau,
20, bd Eugène-Deruelle, 69003 Lyon.

POCHETTE EN CARTON

L'invention a pour objet une pochette en carton.

Divers produits sont présentés et /ou commercialisés dans des pochettes en carton. Il en est ainsi par exemple pour les photographies, pour des articles de lingerie 5 tels que mouchoirs, pochettes, foulards, cravates..... Dans tous les cas ces pochettes sont obtenues par découpage et pliage dans un flan de carton qui permet, à lui seul, de réaliser les différents éléments constitutifs de la pochette; mais la réalisation varie d'un type de pochette à un 10 autre.

Les unes sont de type plat; elles sont simples, mais leur contenu ne peut pas être épais et leur aspect laisse à désirer, notamment lorsque l'épaisseur de ce contenu dépasse quelques millimètres.

15 Les autres délimitent un volume intérieur parallélé-pipédique grâce auquel leur contenu peut être beaucoup plus volumineux, ce qui augmente leur domaine d'utilisation, mais :

- ou bien leur agencement permet de les livrer non 20 pas à l'état fini, mais seulement à l'état d'un flan dans lequel sont prévues les lignes de pliage, les découpes, les zones de collage..., ce qui oblige l'utilisateur à faire le montage complet de la pochette avant son emploi; c'est le cas par exemple des pochettes conformes au brevet 25 français 1 282 420;

- ou bien, grâce à leur agencement, elles sont livrables dans un état plié tel que l'utilisateur n'a qu'à 30 les mettre en volume après avoir procédé à une opération de collage du volet devant constituer la face avant de la pochette sur les deux rabats qui constitueront ses deux faces latérales; l'emploi de la pochette ne peut donc pas être instantané, à moins bien entendu que ce collage ait été fait primitivement par le fabricant de la pochette et que celle-ci ait alors été amenée à l'état déplié, c'est- 35 à-dire à l'état de volume, ce qui augmente les frais de

transport et entraîne des problèmes de stockage pour le fabricant et pour l'utilisateur; des pochettes de ce type sont décrites par exemple dans le brevet US 3 140 817.

Il n'existe en réalité aucune pochette qui, réalisée 5 dans un flan de carton, est susceptible d'être fabriquée jusqu'à l'état terminé, d'être stockée et transportée à l'état plié, c'est-à-dire à l'état plat, et d'être montée, c'est-à-dire mise en volume, par l'utilisateur sans aucune opération de fixation par collage, par agrafage ou autre.

10 L'invention pallie cette lacune. Elle a pour objet une pochette en carton qui est du deuxième type général ci-dessus rappelé, c'est-à-dire une pochette constituée dans un flan dans lequel des lignes de pliage et de découpage délimitent une zone centrale ou fond correspondant 15 à la face arrière de la pochette, un premier volet correspondant à sa face avant, deux rabats correspondant à ses deux faces latérales, et un deuxième volet correspondant à sa patte de fermeture; et conformément à l'invention, le premier volet et les deux rabats latéraux sont chacun 20 réunis à la zone centrale, c'est-à-dire à la face arrière de la pochette, par une bande sur laquelle sont tracées trois lignes parallèles de pliage correspondant l'une à la liaison avec la zone centrale, l'autre à la liaison avec le volet ou avec le rabat, et la troisième à la ligne 25 médiane longitudinale de cette bande.

Grâce à cet agencement, il est possible au fabricant de la pochette de la réaliser à l'état entièrement terminé, c'est-à-dire dans des conditions telles que l'utilisateur puisse l'employer sans avoir à procéder à une quelconque 30 opération de fixation par collage, agrafage ou autre; et bien que la pochette soit fabriquée à l'état terminé, elle est néanmoins stockable et transportable à l'état plié, c'est -à-dire à l'état plat, l'utilisateur n'ayant ensuite qu'à la mettre en forme, c'est-à-dire en volume, 35 pour permettre d'y introduire facilement le produit à conditionner.

Une pochette conforme à l'invention comporte une

poche principale qui est délimitée par la zone centrale ou face arrière, par le volet constitutif de la face avant et par les bases des deux rabats latéraux; et malgré une liaison, notamment par collage, entre le volet constitutif de la face avant et les deux rabats dont les bases constituent les deux faces latérales, il est possible à la poche ainsi délimitée soit d'être plate (position de stockage et de transport à vide), soit de délimiter une enceinte parallélépipédique (position d'utilisation). Le passage de l'une à l'autre de ces deux positions est rendu possible par la présence de la triple ligne de pliage entre le volet constitutif de la face avant et les deux rabats constitutifs des deux faces latérales.

Outre la poche principale indiquée ci-dessus, une pochette conforme à l'invention peut comporter des poches accessoires. C'est ainsi que peut être aménagée une poche plate sur la face intérieure du volet constituant la patte de fermeture; et c'est ainsi encore que suivant une forme d'exécution de l'invention, une autre poche, elle aussi plate, est aménagée en avant de la poche principale. Cette poche plate supplémentaire est délimitée par le volet constitutif de la face avant et par deux pattes qui prolongent ce volet, se rabattent sur sa face arrière, et ont des longueurs suffisantes pour se recouvrir l'une l'autre, en formant une zone permettant de les coller.

L'invention sera bien comprise d'ailleurs à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples non limitatifs, deux formes d'exécution de cette pochette :

Figures 1 et 2 sont des vues en perspective de la première forme d'exécution de cette pochette illustrée respectivement à l'état plié, c'est-à-dire à l'état plat, et à l'état déplié, c'est -à-dire après avoir été mise en volume, la pochette étant dans les deux cas représentée en position d'ouverture de sa patte de fermeture;

Figure 3 est une vue en plan du flan de carton dans

lequel est réalisée cette pochette;

Figures 4 et 5 sont des vues en perspective identiques aux figures 1 et 2, dans le cas d'une deuxième forme d'exécution, et

- 5 Figure 6 est une vue en plan du flan dans lequel est réalisée la pochette correspondant aux figures 4 et 5.

La pochette représentée aux figures 1 à 3 est obtenue par découpage et pliage dans un flan de carton qui constitue ainsi :

- 10 - une zone centrale (1) destinée à former le fond ou face arrière de la pochette;

- un premier volet (2) qui prolonge la zone centrale (1) vers le bas et est destiné à constituer la face avant de la pochette;

- 15 - un deuxième volet (3) qui prolonge la zone centrale (1) vers le haut et qui est destiné à constituer la patte de fermeture de la pochette,

- et deux rabats latéraux (4) et (5) qui prolongent la zone centrale (1) latéralement et qui sont destinés à

- 20 permettre la réalisation des deux faces latérales de la pochette.

Les éléments (2, 3, 4 et 5) sont reliés à la zone centrale (1) par des bandes, respectivement (6, 7, 8 et 9).

- Chacune de ces bandes comporte une ligne de pliage
25 (10) la raccordant à la zone centrale (1), une ligne de pliage (11) la raccordant à l'autre zone considérée (volet (2), volet (3), rabat (4) ou rabat (5)) et enfin une ligne longitudinale médiane de pliage (12).

- La fabrication de la pochette au moyen d'un flan de
30 carton ainsi découpé et rainuré nécessite seulement de rabattre les deux rabats (4) et (5) sur la zone centrale (1) en les pliant autour des lignes médiennes (12) des deux bandes (8) et (9), puis de rabattre sur les deux rabats (4) et (5) le volet (2), en le pliant lui aussi autour de
35 la ligne médiane de sa bande de raccordement (6). Une simple opération de collage permet de lier définitivement le volet (2) et les deux rabats (4) et (5).

La pochette est à l'état terminé; elle se présente comme le montre la figure 1, c'est-à-dire dans une position dans laquelle les bandes de liaison (6, 7, 8 et 9) débordent par la moitié de leur largeur à l'extérieur de la zone centrale (1).

Pour utiliser la pochette et la mettre en volume, il suffit d'introduire une main à son intérieur, c'est-à-dire entre la zone centrale (1) et le volet (2), et au moyen de l'autre main de déformer les trois bandes de liaison (6, 8 et 9), de manière à les amener dans des plans perpendiculaires à la zone centrale (1) et au volet (2); cela est rendu possible par la présence des lignes de pliage (10) et (11). La pochette délimite alors une enceinte de forme générale parallélépipédique, c'est-à-dire constitue, comme le montre la figure 2, une poche dans laquelle il est possible et facile d'introduire des objets relativement épais, sans donner lieu à une déformation inesthétique de la pochette.

Les figures 4, 5 et 6 montrent une variante d'exécution de cette pochette, dans laquelle les rabats latéraux (4a) et (5a) ont une longueur relativement courte et dans laquelle le volet (2) présente une découpe (13) et se prolonge latéralement par deux pattes (14) et (15), dont la longueur totale est supérieure à la moitié de la longueur du volet (2). Une unique ligne de pliage (16) est prévue entre la zone centrale (2) et chaque rabat (14) et (15).

Ces deux rabats (14) et (15) permettent l'aménagement d'une poche supplémentaire dans la pochette; cette poche supplémentaire est délimitée par eux-mêmes et par le volet (2) constitutif de la face avant de la pochette.

C'est grâce aux lignes de pliage (16) que les deux pattes (14) et (15) peuvent être rabattues sur la face arrière du volet (2) et donner ainsi lieu à la formation de la poche supplémentaire. En raison de leur longueur, les deux rabats (14) et (15) se recouvrent partiellement et donnent ainsi lieu à la formation d'une zone (17) permettant leur collage.

Quant à la poche principale, elle est délimitée par la zone centrale (1), par les bandes (8) et (9) de liaison de cette zone centrale avec les deux rabats (4a) et (5a) et par les deux pattes (14) et (15) qui délimitent la face 5 arrière de la poche auxiliaire avant. Il est à noter que dans ce cas la liaison par collage entre les rabats (4a-5a) et la face avant de la pochette se fait, de préférence, par collage des rabats (4a-5a) sur les pattes (14) et (15) constituant les prolongements de la face 10 avant (2). Cette solution a pour avantage de rendre la pochette plus esthétique, car les deux rabats (4a-5a) sont invisibles puisque dissimulés en arrière du volet (2), c'est-à-dire en arrière de la face avant de la pochette.

Cette pochette présente, de même que celle décrite 15 précédemment en référence aux figures 1 à 3, l'avantage de pouvoir être livrée à l'état plat, tout en étant entièrement terminée, et de pouvoir ensuite être utilisée sans nécessiter la moindre opération de collage.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas aux 20 seules formes d'exécution de cette pochette qui ont été ci-dessus indiquées à titre d'exemples; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

REVENDICATIONS

- 1.- Pochette en carton, du type de celles constituées par un flan de carton dans lequel des lignes de pliage et de découpage délimitent une zone centrale (1) ou fond 5 correspondant à la face arrière de la pochette, un premier volet (2) correspondant à sa face avant, deux rabats (4) et (5) correspondant à ses deux faces latérales et un deuxième volet (3) correspondant à sa patte de fermeture, caractérisée en ce que le premier volet (2) et les deux 10 rabats latéraux (4) et (5) sont chacun réunis à la zone centrale (1), c'est-à-dire à la face arrière de la pochette, par une bande (6, 8, 9) sur laquelle sont tracées trois lignes parallèles de pliage correspondant, l'une (10) à la liaison avec la zone centrale (1), l'autre (11) à la 15 liaison avec le volet ou avec le rabat, et la troisième (12) à la ligne médiane longitudinale de cette bande.
- 2.- Pochette en carton selon la revendication 1, caractérisée en ce que le volet (2) constituant la face avant de la pochette se prolonge latéralement par deux 20 pattes (14, 15) séparées du volet (2) par une ligne de pliage (16), ces deux pattes 14, 15 étant, grâce à cette ligne de pliage (16), rabattues sur la face arrière du volet (2) et se recouvrant partiellement l'une l'autre pour former une zone de collage (17), les deux pattes (14) 25 et (15) délimitant avec le volet (2) une poche accessoire située en avant de la poche principale de la pochette.

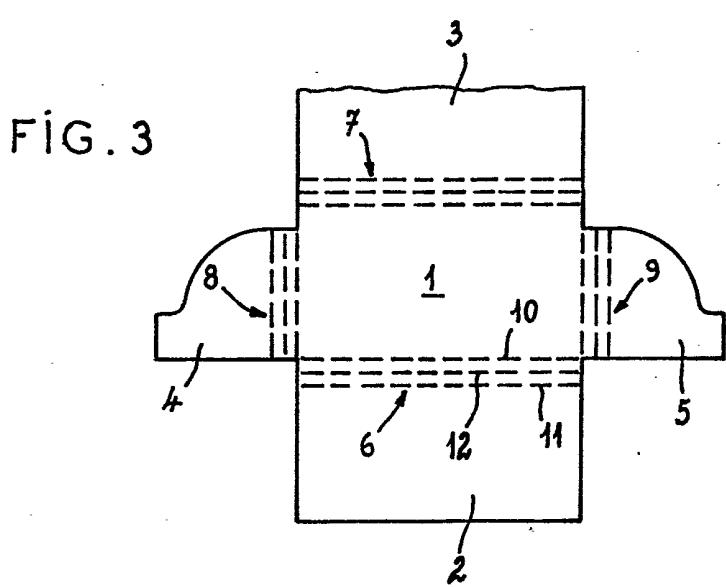
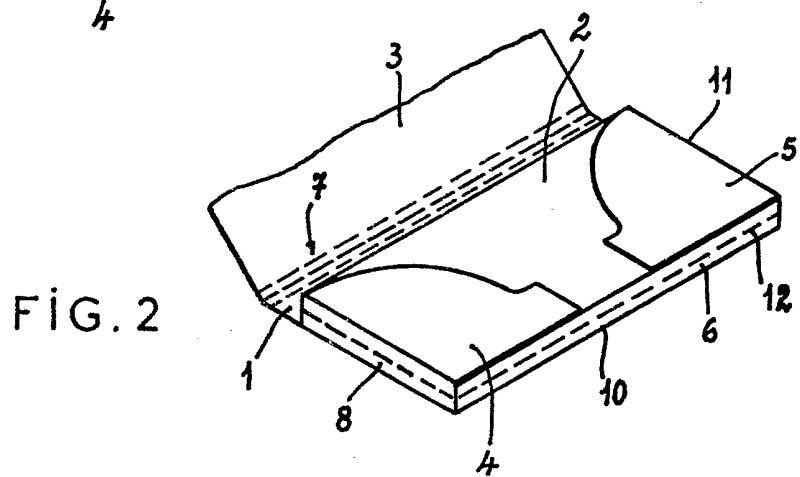
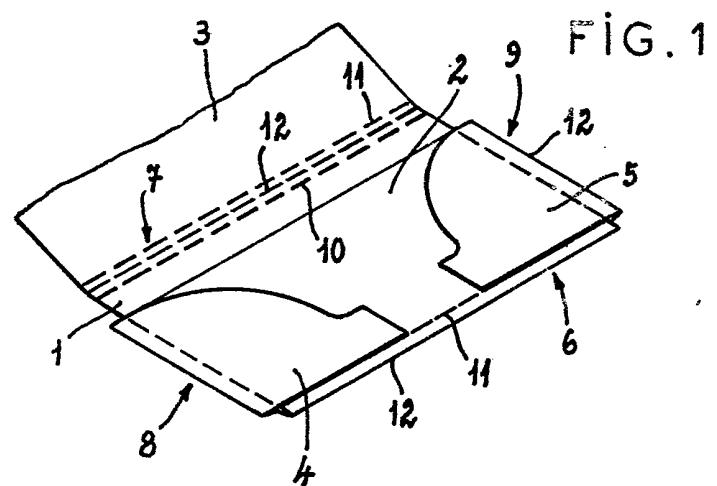


FIG. 4

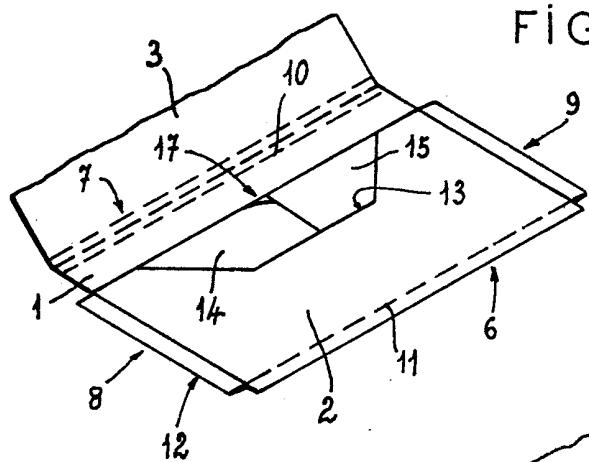


FIG. 5

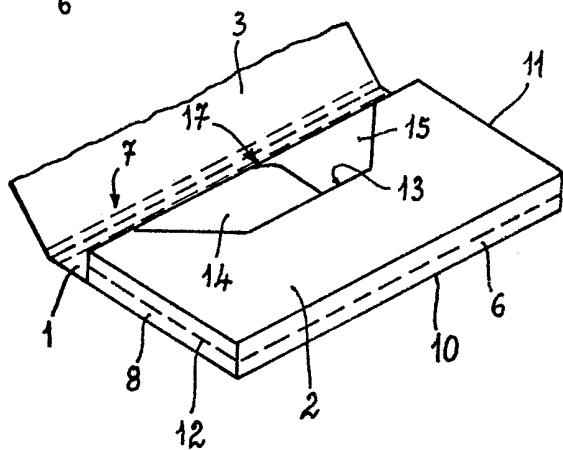


FIG. 6

